

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue par visioconférence le 17 mai 2021 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dyzak. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue par visioconférence le 19 avril 2021 à 18 h 35.
4. Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # AG-046B-2021 modifiant le règlement # AG-046-2019 et décrétant une dépense au montant de 428 500 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection du quai municipal et du débarcadère, pour un montant additionnel de 72 900 \$.
5. Adoption du règlement # AG-033-2015-A06 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
6. Adoption du règlement # AG-050-2021 décrétant une dépense au montant de 188 400 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réparations au Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson.
7. Résultats d'ouverture des soumissions – Réfection du quai municipal – Dossier # TP-201902-16.
8. Autorisation de paiement à DEC Enviro inc. – Contrôle qualitatif des travaux et matériaux – Réfection du chemin de Cherstey, Fridolin-Simard, Hauteurs et Masson – Dossier # TP-202005-28.
9. Désignation de nouveaux membres à la Commission de protection contre l'incendie de Sainte-Marguerite-Estérel.
10. Embauche – Concours d'emploi # 202104-28 – Directeur adjoint au Service de sécurité incendie et sécurité civile – cadre contractuel.
11. Période de questions.
12. Levée de la séance.

AG-1121-05-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2020 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021 ; # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ; # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du

24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021, # 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021, # 570-2021 du 21 avril 2021 jusqu'au 30 avril 2021, # 596-2021 du 28 avril 2021 jusqu'au 7 mai 2021, # 623-2021 du 5 mai 2021 jusqu'au 14 mai 2021, ## 660-2021 du 12 mai 2021 jusqu'au 21 mai 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et convocation spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

AG-1122-05-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1123-05-2021

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 19 AVRIL 2021 À 18 H 35.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le lundi 19 avril 2021 à 18 h 35 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 19 avril 2021 à 18 h 35 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-046B-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-046-2019 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 428 500 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL ET DU DÉBARCADÈRE, POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 72 900 \$.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # AG-046B-2021 modifiant à nouveau le montant du règlement # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 428 500 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson pour un montant additionnel de 72 900 \$.

Les modifications au règlement surviennent suivant la révision de l'estimation des dépenses encourues et des disponibilités financières au règlement d'emprunt # AG-046-2019 au montant approuvé de 231 000 \$ en 2019, modifié par le règlement # AG-046A-2021, actuellement à l'étude pour son approbation par le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation, au montant de 355 600 \$ et devant à nouveau être réhaussé à 428 500 \$ suivant l'ouverture des soumissions de la phase finale du projet, le tablier du quai en bois pour une dépense et un emprunt additionnel de 72 900 \$.

Le montant de l'emprunt sera payable à l'ensemble de l'agglomération par quotes-parts sur une période de 20 ans.

La répercussion annuelle de ce règlement sur le service de la dette de chacune des municipalités liées est de 21 741 \$ au lieu de 18 043 \$ précédemment calculé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit un montant de taxes municipales pour cet ouvrage projeté de 8.36 \$ au lieu de 6.94 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 262 516 \$) ; et annuellement de 11 200 \$ au lieu de 9 295 \$ pour la Ville d'Estérel ce qui représente 23.39 \$ au lieu de 19.41 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 742 344 \$).

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, une copie du projet de règlement sera également disponible sur le site Internet municipal.

Madame la présidente, Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # AG-046B-2021 modifiant le montant du règlement # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 428 500 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson pour un montant additionnel de 72 900 \$ sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

AG-1124-05-2021

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et l'entrée en vigueur du règlement # AG-033-2015 le 27 avril 2016 de même que ses amendements # AG-033-2015-A01 le 22 février 2017, # AG-033-2015-A02 le 11 octobre 2017, # AG-033-2015-A03 le 18 avril 2018, # AG-033-2015-A04 le 16 juin 2020 et # AG-033-2015-A05 le 17 novembre 2020 ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier ou de corriger certaines dispositions au regard de l'application du règlement pour le responsable sur les lieux du feu en plein air et feu à ciel ouvert soit en modifiant les articles 4.1.7 et 4.1.8 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021, par la présidente, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement et à sa présentation à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Joseph Dydzak et IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro AG-033-2015-A06 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies aux articles 4.1.7 et 4.1.8 pour y apporter des précisions sur le responsable des feux en plein air et à ciel ouvert soit et est adopté et qu'il fait partie des présentes comme s'il était ici au long reproduite; qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de l'avis public de sa promulgation.

QUE le règlement adopté sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

AG-1125-05-2021

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-050-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 188 400 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS AU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER AU 70, CHEMIN MASSON.

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de réparations tant intérieures qu'extérieures au Pavillon Violette-Gauthier sis au 70, chemin Masson ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne datée du 9 avril 2021, un emprunt au montant de 188 400 \$ incluant les services professionnels et autres frais nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion dûment donné à cet effet à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2021 par la présidente, madame Gisèle Dicaire qui en a également fait la présentation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro AG-050-2021 décrétant une dépense au montant de 188 400 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réparations au Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson soit et est adopté et qu'il fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de sa promulgation par avis public.

QU'avis public soit publié à l'effet qu'une procédure écrite d'enregistrement référendaire suivra sur une période de 15 jours dans le cadre de la procédure d'enregistrement temporaire implantée pendant l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 (coronavirus) et tel que prévu au règlement # AG-049-2020, adopté le 19 octobre 2020 par le conseil municipal, pour son affichage et sa diffusion sur le site Internet municipal.

QUE le règlement adopté de même que le résultat de la procédure d'enregistrement seront accessibles sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

Le vote est demandé par le conseiller, monsieur Joseph Dydsak.

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents en ligne.

AG-1126-05-2021

7. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL – DOSSIER # TP-201902-16.

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 231 000 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-046A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-046-2019 et décrétant une dépense au montant de 355 600 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection du quai municipal et du débarcadère, pour un montant additionnel de 124 600 \$ actuellement en attente d'approbation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU le devis # TP-201902-16 tel que rédigé par Danny Gariépy, ing. jr d'Équipe Laurence, en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., et la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

ATTENDU l'appel d'offres public sur le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) de même que paru au Journal Accès le journal des Pays-d'en-Haut publiés le 17 mars 2021 de même que les 4 addenda ;

ATTENDU les résultats d'ouverture de la seule soumission déposée le 14 avril 2021 avant 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant soumis avant taxes	Montant soumis avec taxes
Construction Jessiko Inc.	373 950.00 \$	429 949.01 \$
Construction NCP	249 500.00 \$	286 962.63 \$
Gelco Construction	195 000.00 \$	224 201.25 \$
Indy-Co Inc.	280 981.23 \$	323 058.17 \$
MVC Océan Inc.	243 625.00 \$	280 107.84 \$

;

ATTENDU la soumission conforme telle que transmise par Gelco Construction au montant de 195 000.00 \$ plus les taxes applicables (224 201.25 \$ toutes taxes comprises) s'avère être la plus basse et la plus avantageuse pour l'Agglomération ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Danny Gariépy, ing., chargé de projet Équipe Laurence, en faveur du plus bas soumissionnaire malgré l'importante différence entre l'estimation et le prix soumis le plus bas ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et la soumission de Gelco Construction et lui attribue le contrat # TP-201902-16 pour les travaux de réfection du quai municipal suivant le devis précité au montant de 195 000.00 \$ plus les taxes applicables (soit 224 201.25 \$ toutes taxes comprises) le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt # AG-046A-2021 présentement à l'étude au MAMH et le nouveau règlement # AG-046B-2021 en procédure d'adoption.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt # AG-046-2019 modifié par les règlements # AG-046A-2021 et # AG-046B-2021 respectivement en cours d'approbation et en processus d'adoption.

Le vote est demandé par le conseiller, monsieur Joseph Dydzak.

Pour = 4 (M. Bernard Malo, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin et Mme Julie Moreau)
Contre = 3 (Mme Marie-Claude Déziel, M. Maxime Bélanger et M. Joseph Dydzak)

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents en ligne.

AG-1127-05-2021

8. AUTORISATION DE PAIEMENT À DEC ENVIRO INC. – CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX ET MATÉRIAUX – RÉFECTION DU CHEMIN DE CHERSTEY, FRIDOLIN-SIMARD, HAUTEURS ET MASSON – DOSSIER # TP-202005-28.

ATTENDU les besoins de vérifier les matériaux mis en place et la compaction lors de la réalisation des travaux en mandatant le laboratoire DEC ENVIRO inc. ;

ATTENDU la résolution # AG-1038-06-2020 prise le 15 juin 2020 par laquelle ce conseil attribue le contrat # TP-202005-28 à DEC Enviro inc. pour le contrôle qualitatif des travaux et matériaux pour les travaux routiers effectués sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson en 2020 pour un montant de 14 260.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que des ajouts aux travaux ont été autorisés incluant le pavage du tablier du pont au chemin Masson ;

ATTENDU qu'il y a eu un dépassement de 2 075.00 \$ plus les taxes applicables attribuable à ces ajouts concernant le contrôle de la qualité, confirmé et approuvé par le consultant FNX Innov ;

ATTENDU la facture finale # INV-217234, incluant l'ajout de 2 075.00 \$, au montant de 6 860.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les travaux ajoutés au contrat de DEC Enviro inc et autorise le Service de la trésorerie à acquitter la facture # INV-217234 au montant de 6 860.00 \$ plus les taxes applicables (7 887.29 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable à même le règlement d'emprunt # AG-040-2018 modifié par le règlement # AG-040-2018-A01 et par les subventions aux programme AIRRL et RIRL au prorata des ouvrages.

AG-1128-05-2021

9. DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES À LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la résolution # 2021-04-060 prise le 23 avril 2021 par le conseil municipal de la Ville d'Estérel ayant pour effet de désigner les conseillères municipales, mesdames Anna Dupuis Zuckerman et Christine Corriveau, pour siéger la Commission de protection contre l'incendie de Sainte-Marguerite-Estérel jusqu'à la fin de leur mandat d'éluës à la Ville d'Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de ces désignations et souhaite la bienvenue à ces représentantes de la Ville d'Estérel à la Commission.

AG-1129-05-2021

10. EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202104-28 – DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE – CADRE CONTRACTUEL.

ATTENDU le concours d'emploi # 202104-28 publié le 15 avril 2021 afin de recruter un directeur-adjoint au Service de sécurité incendie et civile pour une période d'une année avec possibilité de prolongation, assujetti à une période de probation de six (6) mois ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé à cet effet ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, suivant le choix du comité de sélection en faveur du candidat monsieur Mario Nareau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Mario Nareau, à titre de salarié cadre contractuel, au poste de directeur-adjoint au Service de sécurité incendie et civile, sujet à une période de probation de six (6) mois, à compter du 31 mai 2021, pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement, au salaire annuel de 45 572.80 \$ plus les bénéfices marginaux, le tout aux termes et conditions énoncés au règlement décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux

du personnel cadre # 31-2008 ainsi que de l'entente de travail des pompiers qui encadrent les conditions salariales en matière d'interventions incendie.

QUE madame Julie Forgues, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

Aucune question.

AG-1130-05-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté de lever la séance.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière